

# Procès verbal du Conseil d'école du vendredi 20 mars 2015

Membres présents :

Présidente : Florence Delcayre

Toute l'équipe enseignante et Marie Login, enseignante du RASED

FCPE : Nathalie Hergaux, Nathalie Coilly, Virginie Despres , Céline Fernandes

APEV : Caroline de Vasconcelos Mota, Sylvie Bismuth, Gilles Bourcier, Marie Guitou, Carine Caruana, Marjorie Desarnaud, Sidonie Mathias, Nicolas Berguet, Nathalie Bogatirsky et Nelly Guilabert

Représentants du Maire : Anne Laurence Rouger, adjointe chargée de la petite enfance et de l'enfance.

Responsable du pôle logistique des écoles et des crèches : Céline Santos Nunes

Directrice du centre de loisirs : Claire Roger

Questions portées à l'ordre du jour

## 1/ Travaux : bilan

Il n'y a pas eu de travaux importants depuis le 1<sup>er</sup> conseil d'école.

L'école a commencé l'écriture du DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques) et envoyé un certain nombre de demandes de travaux d'entretien aux ateliers municipaux ; ainsi, le revêtement de la cour sera retouché pendant les vacances de printemps (ex : racine d'arbre ressortant du sol) ; dans le gymnase, des angles métalliques seront enlevés, les fils électriques en dehors des gaines seront protégés ou retirés et les objets en hauteur seront enlevés ; la porte côté impasse a été sécurisée.

Madame Rouger précise que les stores demandés depuis près de 10 ans par l'école dans les classes du RDC côté cour ne seront pas posés car la mairie a choisi d'équiper uniquement les fenêtres orientées au Sud. L'équipe enseignante et l'Apev rappellent que les beaux jours arrivent : nos élèves et leurs enseignants vont à nouveau souffrir de la chaleur et de la forte luminosité : un relevé des températures sera effectué par la directrice et envoyé à Madame Rouger. Pour rappel, la seule façon actuellement d'atténuer la luminosité et de baisser les rideaux occultants ce qui stoppe l'aération de la classe entraînant une atmosphère étouffante.

Les fenêtres du 2<sup>ème</sup> côté impasse seront changées pendant les vacances d'été et cela représente un important budget.

## 2/ Réforme des rythmes scolaires

L'école a fait remonter un premier bilan de la réforme des rythmes scolaires à la direction académique : les remarques sont globalement négatives.

Les enseignants ont bien réorganisé leur emploi du temps mais les difficultés d'enseignement de 15h à 16h perdurent : la dernière heure de classe est stérile. De même, la 1/2h de moins sur l'après-midi entraîne des difficultés pour l'organisation des sorties scolaires par les enseignants.

Les élèves sont fatigués dès le jeudi matin et le vendredi est une journée difficile.

Les enfants qui étaient suivis au CMP le mercredi matin n'ont pas toujours pu être reportés en fin de journée aussi certains élèves n'ont plus accès aux soins dont ils ont besoin. Le temps passé en collectivité est toujours le même pour un tiers des élèves et génère toujours autant de fatigue. En effet, ces élèves enchainent garderie du matin, école, étude puis garderie du soir.

Les temps de passage du temps scolaire au temps périscolaire se sont allongés à cause des longs pointages et cela génère une grande attente des élèves et une fatigue supplémentaire pour eux ainsi que du stress pour ceux qui ne savent plus s'ils restent ou s'ils doivent partir de l'école. Madame Roger indique que les effectifs au temps détente se sont stabilisés : 85 élèves environ le matin et 130 en fin de journée. Une grosse fatigue des élèves est aussi

ressentie par l'équipe du centre de loisirs au temps détente le vendredi.

Madame Rouger précise que la ville a permis aux parents de récupérer leurs enfants le mercredi après le repas afin de réduire le nombre d'élèves restant au centre l'après midi et ainsi permettre de diminuer les temps en collectivité. Le partenariat entre l'Education Nationale et la municipalité dans le cadre du PEDT (projet éducatif territorial) travaillera les liaisons temps scolaire et péri scolaire. Madame Delcayre indique que les modalités de cette liaison ne sont pas encore connues et que l'école est en attente de la validation, par la direction académique, du PEDT proposé par le Maire. Une réunion autour du PEDT se tiendra le 14 avril prochain avec pour objectif de travailler à la diminution de la fatigue des enfants.

### **3 / Organisation du temps méridien**

L'organisation en trois temps n'a pas changé : repas, atelier et jeux de cour. Madame Santos Nunes rappelle que les ateliers sont toujours en libre accès sans inscriptions préalables et que les enfants y vont sur la base du volontariat, cela n'est pas un temps obligatoire mais une proposition faite aux enfants qui choisissent de participer ou non. Les problèmes d'encadrement sont récurrents malgré des embauches régulières pour compenser les démissions fréquentes. Il est difficile pour la mairie de remplacer des vacataires qui annoncent leur absence à 10h pour une prise de service à 11h40. Le recrutement de 5 animateurs est très positif : meilleur encadrement et assiduité. En ce qui concerne la qualité des repas, elle est plutôt bonne et aucune dégradation n'a été relevée ; Madame Rouger précise que les commissions repas, qui se tiennent tous les 3 mois, permettent aux associations de parents d'élèves de donner un avis sur les menus proposés aux enfants. Les parents d'élèves évoquent des verres et des couverts sales ou mouillés. Pour rappel, la règlementation interdit l'utilisation de verre en verre et impose des verres en plastique qui ternissent plus et paraissent rapidement abimés. Les enseignants demandent pourquoi le personnel de la Sogeres range et nettoie le réfectoire alors que les élèves n'ont pas encore fini de déjeuner. Cela est dû au fait que l'horaire de travail des équipes de la Sogeres n'a pas été modifié en lien avec l'évolution des rythmes scolaires. Madame Santos Nunes se rendra en cuisine pour vérifier l'état des verres et couverts et étudier les horaires du personnel de la Sogeres.

Cette année, le temps de pause méridienne bénéficie d'un petit budget: au premier trimestre, nous avons été dotés par la municipalité d'une caisse de kapla et 10 jeux d'échecs ; en milieu d'année, nous avons bénéficié de 250 euros pour acheter des petits jeux, du papier à dessins, des crayons, des feutres, des gommes et des taille-crayons. Des compléments ont été faits avec la coopérative pour acheter des piles, des feuilles quadrillées, des livres de BCD, des jeux de cartes/tarot et des pancartes en bois.

### **4/ La prise en charge des élèves perturbateurs :**

La prise en charge des élèves perturbateurs se fait dans un premier temps dans la classe et toujours en partenariat avec les familles qui sont convoquées par l'enseignant pour trouver des solutions aux problèmes rencontrés. Si cela est nécessaire, l'enseignant peut demander l'expertise du RASED (réseau d'aide spécialisé). Avec l'autorisation des familles, l'élève fait l'objet d'une évaluation, dans et hors de la classe, faite par le maître G spécialisé dans les aides rééducatives et éventuellement par le psychologue scolaire ; ces évaluations psychopédagogiques peuvent aboutir à une prise en charge sur le temps scolaire par le RASED ou/et à l'extérieur par un CMP (centre médico-psychologique) ou/et en cabinet de soins privé. Le psychologue scolaire évalue les élèves et accompagne les familles mais ne prend pas en charge de suivi thérapeutique.

Les équipes éducatives sont des réunions qui permettent de croiser toutes les évaluations et de fixer des objectifs et des pistes de travail avec tous les partenaires éducatifs et de soin.

Il n'est pas possible de régler les problèmes sans l'implication des parents.

Lorsque l'élève est hautement perturbateur une évaluation pluridisciplinaire est utile (enseignant, enseignants du RASED, psychologue scolaire, CMP, Hôpital, médecin scolaire, enseignant régulateur DASEN). Un PPRE (projet personnalisé de réussite éducative) est mis en place et présenté aux parents : il vise à rendre l'enfant efficace dans les apprentissages, à ajuster ses comportements, à travailler l'attitude corporelle et l'aspect relationnel à l'école.

Lorsque le problème de comportement d'un élève impacte tout le fonctionnement de l'école, les associations de parents d'élèves sont informées des mesures mises en place par la directrice et le conseil des maîtres.

L'objectif de l'école est de gérer les problèmes au sein de l'école et en partenariat avec la famille. Le changement d'école reste exceptionnel et prononcé dans l'intérêt exclusif de l'élève : madame Login précise qu'un élève perturbateur est un élève en souffrance. Tout changement d'école est décidé en conseil des maîtres, avec l'appui du RASED et présenté à l'inspectrice de la circonscription qui valide ou non la décision. Ensuite, l'inspectrice adresse une demande en mairie pour que le maire prononce le changement d'école. Les services municipaux périscolaires organisent le transfert des activités dans la nouvelle école d'accueil.

Certains élèves de l'école peuvent subir les agressions d'un élève hautement perturbateur ; il est alors important d'écouter cet élève, de lui conseiller de s'adresser à un enseignant ou à la directrice afin de trouver de l'aide au moment de l'incident. Il est aussi primordial de l'aider à exprimer ses angoisses pour ensuite apprendre à les maîtriser et enfin de l'amener à trouver des solutions pour se protéger des agressions.

Un élève perturbateur a un comportement identique sur le temps scolaire et périscolaire : cela demande à Madame Delcayre et Madame Roger un partenariat et la prise de décisions communes sur la prise en charge de ces élèves sur leur temps respectif.

## 5/PPMS

Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) est d'abord un document préparatoire qui organise par écrit la mise à l'abri des élèves dans l'école. Chaque année, il fait l'objet d'un exercice.

Nous avons eu à le mettre en œuvre le 9 janvier dernier. Tout s'est plutôt bien passé dans l'école : les enseignants ont bien accompagné les élèves et su les rassurer. La directrice a cependant rencontré des difficultés pour transmettre aux familles des informations sur l'évolution de la situation. C'est donc par effet de « chaîne téléphonique improvisée » ou « courriels entre associations de parents d'élèves et familles » que les parents ont reçu les informations. La radio allumée dans l'école dès le début de l'alerte ne donnait pas d'informations ni aux écoles concernées ni aux familles. Sur cet après-midi, madame Santos Nunes indique que le Préfet a transmis un certain nombre d'ordres et contre-ordres aux collectivités territoriales concernées.

La remise des élèves dès 15h aux familles se présentant à l'école était étonnante car n'allait pas de le sens d'une mise à l'abri de tous et la directrice étant à la porte pour vérifier l'identité des adultes qui se présentaient ne pouvait plus gérer les appels téléphoniques ni écouter la radio. Tous les élèves qui devaient rentrer seuls ont été gardés à l'école et les familles contactées une par une pour organiser la récupération de chacun. La dernière élève a quitté l'école à 19h.

Madame Rouger informe que le site de la Mairie ne peut pas donner d'informations en cas de situation de crise.

Madame Santos Nunes rappelle que les moyens de communications peuvent être « brouillés » par sécurité sur les zones concernées ce qui a été le cas dans le quartier du supermarché de la porte de Vincennes.

La directrice précise qu'en cas de PPMS, les familles doivent écouter la radio (107.1 Mhz ou 164 Mhz), ne doivent pas venir à l'école, ni appeler afin de ne pas encombrer la ligne téléphonique. Les élèves sont en sécurité dans l'école et gardés jusqu'à ce que le PPMS soit levé.

L'exercice du 9 mars 2015 a permis de tester la corne de brume pour déclencher le début et la fin du PPMS et régler quelques problèmes de communication internes.

## 6/ Vigipirate

Le plan Vigipirate a été assoupli jusqu'au 10 avril prochain et l'interdiction des sorties scolaires exceptionnelles (non inscrites à l'emploi du temps) demandée le 7 janvier par la DASEN a été revue. En conséquence, les sorties occasionnelles facultatives (dépassant la demi journée d'école) ou obligatoires (sur le temps scolaire) sont possibles à plusieurs conditions :

1/elles sont soumises à autorisation des familles, après informations sur les conditions d'organisation et de transport  
2/les transports publics ne sont pas autorisés : les cars de la mairie sont donc sollicités en cas de besoin.  
3/la validation de la directrice : l'autorisation de sortie occasionnelle reste la prérogative de la directrice et relève de sa responsabilité.

Madame Rouger rappelle que Monsieur le Maire n'autorise pas les cars à se rendre dans Paris. Monsieur Cohen et Monsieur Bonetto demandent que le car prévu pour les sorties au GOLF ait bien une capacité de 55 places afin qu'il y ait suffisamment de places pour les élèves des 2 classes et les accompagnateurs.

## **7/ Relation avec les familles**

Initialement, l'école avait prévu une rencontre avec les familles en janvier mais les attentats nous ont amenés à la différer le Samedi 28 mars de 9h à 12h.

Cette matinée permettra aux enseignants de remettre en main propre les livrets aux élèves en présence de leur(s) parent(s).

Les modalités seront données par les enseignants pour chaque classe.

Cette organisation est une première : nous en évaluerons l'impact et la portée pour la réussite des élèves. Les associations de parents d'élèves pourront nous faire part de leurs remarques.

Pour des raisons de sécurité, Madame la directrice surveillera les entrées et les sorties dans l'école et sera parfois dans l'obligation de vérifier les identités des parents non connus visuellement par cette dernière.

## **8/ le projet d'école**

Cette année, les enseignants réfléchissent en conseil de cycle à l'enseignement de l'orthographe : des échanges ont eu lieu et des décisions ont été prises. Des listes de mots à mémoriser ont été définies par cycle. Les dictées faites en classe vont être diversifiées. L'apprentissage systématique de l'utilisation du Bescherelle des verbes commencera en CE2. Cet outil sera la propriété de l'élève durant tout le cycle 3 : chacun pourra l'investir en y ajoutant des verbes ou des remarques qui lui seront utiles. Les parents d'élèves acceptent l'ajout à la liste de matériel de la rentrée scolaire en Cycle 3 de l'achat du Bescherelle de la conjugaison (environ 8,70€). Les enseignants précisent qu'ils achèteront quelques Bescherelle pour les prêter aux élèves qui n'en auraient pas.

## **9/ Bilan intermédiaire de coopérative**

Les comptes de la coopérative ont fait l'objet d'un contrôle de la commission de contrôle de l'OCCE. Cette commission a validé la gestion de la directrice : elle a autorisé les achats pour des ateliers pris en charge par les enseignants ou la directrice pendant le temps de la pause méridienne. Elle a également demandé d'apporter une aide coopérative plus importante à la classe d'UPE2A.

Budget 1<sup>er</sup> semestre :

Participations des familles 8611 € + Participation des associations (fête de l'école) : 995 €

Budget alloué aux classes banales : 408€ à 510 € par classe selon le nombre d'élèves

Budget alloué aux UPE2A : 424€

Budget alloué à la directrice : 424 €

Charges des activités éducatives : 6248 €

Liste indicative des dépenses : livres pour la BCD, petit matériel de sciences, sortie à l'Exploradôme, jeux, projet cirque, sortie au cinéma ou au théâtre, au château de Breteuil, sapins, sortie au cirque, projet arts, interventions Monde et Nature, sortie à Provins, piles, projet dessin animé, achat de livres pour le rallye lecture 7 classes, abonnements de classe.

Assurances/cotisation OCCE : 755 €

La vente des photos a rapporté à la coopérative **2802€**

Un second appel pour la coopérative est en cours sur le mois de mars.

## **10/ Horaires du prochain conseil d'école**

Le prochain conseil d'école commencera à 18h15. L'Apev demande s'il est possible de varier le jour de la semaine choisi afin de permettre à certains parents n'étant pas disponibles le vendredi d'y participer.

Madame Delcayre, remercie l'ensemble des membres du conseil d'école et plus particulièrement madame Login pour sa présence exceptionnelle et appréciée de tous.

Isabelle Antchandiet,  
secrétaire de séance

Florence Delcayre,  
présidente du Conseil d'école